



RAPPORT DE DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

SELON L'ANNEXE 6.1 DE L'ARRETE DE REFERENCE

Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine

ETABLI LE LUNDI 5 OCTOBRE 2015

PROPRIETAIRE	ADRESSE DES LOCAUX VISITES
M. OPHOF Tom Chemin Chez Roger Constant 24290 MONTIGNAC	MAISON CHEMIN CHEZ ROGER CONSTANT 24290 MONTIGNAC

REF DOSSIER : E-15-1321



RESULTATS DPE

Frais annuels d'énergie : 2067,78 euro
Etiquette énergie : E
Etiquette GES : C

Certification diagnostic de performance énergétique : N°2559360 valide jusqu'au 17/11/2018

Fait à PERIGUEUX
Le lundi 5 octobre 2015
par **Olivier Chateau-Raynaud**



Ce rapport contient **14 pages** indissociables et n'est utilisable qu'en original.
Edition en **3 exemplaires**.



Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

N°: [NON EMIS ADEME]

Valable jusqu'au : 04/10/2025

Type de bâtiment : Maison individuelle

Année de construction : Entre 1989 et 2000

Surface habitable : 135,00 m²

Adresse : Chemin Chez Roger Constant
24290 MONTIGNAC

Date : 05/10/2015 Date de visite : 05/10/2015

Diagnostiqueur : Olivier Chateau-Raynaud

109, rue Louis Blanc - 24000 PERIGUEUX

Numéro certification : 2559360

Signature :

Propriétaire :

Nom : M. Tom OPHOF

Adresse : Chemin Chez Roger Constant - 24290 MONTIGNAC

Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) :

Nom :

Adresse :

Consommations annuelles par énergie

obtenus par la méthode 3CL, version 1.3, estimées au logement, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2011

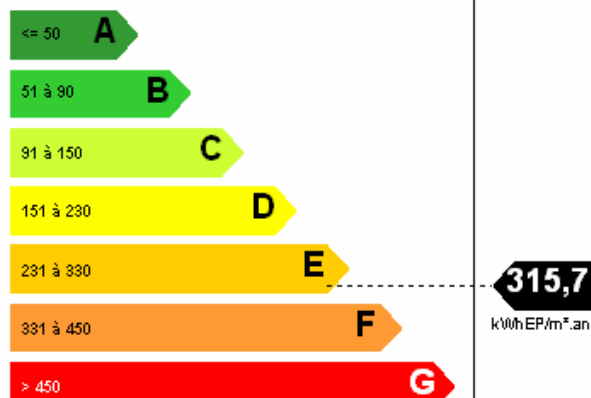
	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	Détail par énergie et par usage en kWh _{EF}	Détail par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	Electricité : 13365 kWh _{EF}	34483 kWh _{EP}	1529,00 €
Eau chaude sanitaire	Electricité : 3153 kWh _{EF}	8136 kWh _{EP}	281,59 €
Refroidissement			
CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSES	Electricité : 16519 kWh _{EF}	42618 kWh _{EP}	2067,78 € Abonnements compris

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : 315,7 kWh_{EP}/m².an

sur la base d'estimations au logement

Logement économe

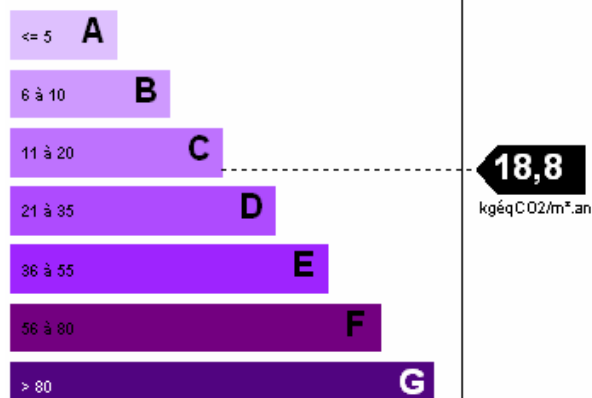


Logement énergivore

Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : 18,8 kg éqCO₂/m².an

Faible émission de GES



Forte émission de GES



Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : - Mur en briques creuses Ep 20cm avec isolant (ITI) Ep=8 cm - Mur en briques creuses Ep <=15cm non isolé - Mur en briques creuses Ep <=15cm avec isolant (ITE) Ep=6 cm	Système de chauffage : - Chauffage à effet joule	Système de production d'ECS : - Production ECS Electrique
Toiture : - Combles aménagés sous rampant isolé (ITI) - Entrevous terre-cuite ou poutrelles en béton isolé (ITI) Ep=2 cm	Emetteurs : - Convecteur électrique NF Catégorie C	Système de ventilation : - Ventilation par Entrées d'air hautes et basses
Menuiseries : - Fen.Bat. Bois double vitr.(VNT) air 8mm Avec ferm. - PF. Av Soub. Bois double vitr.(VNT) air 8mm Avec ferm. - Fen.Bat. Bois double vitr.(VNT) air 8mm Sans ferm.	Système de refroidissement : - NEANT	
Plancher bas : - Plancher entrevous terre-cuite, poutrelles béton avec isolation incon	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Non requis	
Énergies renouvelables NEANT	Quantité d'énergie d'origine renouvelable:	kWhEP/m².an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : - sans objet		
Pourquoi un diagnostic - Pour informer le futur locataire ou acheteur ; - Pour comparer différents logements entre eux ; - Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.	Énergie finale et énergie primaire L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il a fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.	
Consommation conventionnelle Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.	Usages recensés Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.	
Conditions standard Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.	Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.	
Constitution des étiquettes La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.	Énergies renouvelables Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.	

Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :
- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).



Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle consommation Conventionnelle (kWhEP/m².an)	Effort d'investissement	Économies	Rapidité du retour sur investissement	Crédit d'impôt
Isolation Plafond Combles	291,9	€€€	☆☆	🟢	15,00
Isolation de la toiture, en veillant à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher. Pour bénéficier du crédit d'impôt 2012, choisir un isolant avec R= 7 m².K/W.					
Isolation des murs intérieurs	280,3	€€€	☆☆☆	🟢	15,00
En construction récente, ne jamais isoler un mur humide. Avant de poser un isolant, traiter impérativement au préalable le problème d'humidité. En construction ancienne, ne pas poser de matériau étanche ou hydrophile au risque de menacer sa durée de vie. Plafonné à 100€ TTC par m².					
Installation solaire	271,4	€€€€	☆☆☆	🟢	11,00
A envisager si la toiture est orientée entre le sud-est et le sud-ouest, sans masque					

légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
☆: moins de 100 € TTC/an	€: moins de 200 € TTC	🟢🟢🟢🟢: moins de 5ans
☆☆: de 100 à 200 € TTC/an	€€: de 200 à 1000 € TTC	🟢🟢🟢: de 5 à 10 ans
☆☆☆: de 200 à 300 € TTC/an	€€€: de 1000 à 5000 € TTC	🟢🟢: de 10 à 15 ans
☆☆☆☆: plus de 300 € TTC/an	€€€€: plus de 5000 € TTC	🟢: plus de 15 ans

Commentaires :

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! <http://www.impots.gouv.fr>

Pour plus d'informations : <http://www.developpement-durable.gouv.fr> ou <http://www.ademe.fr>

Le présent rapport est établi par une personne

dont les compétences sont certifiées par: **BUREAU VERITAS CERTIFICATION**

60 avenue du Général de Gaulle - 92046 PARIS LA DEFENSE

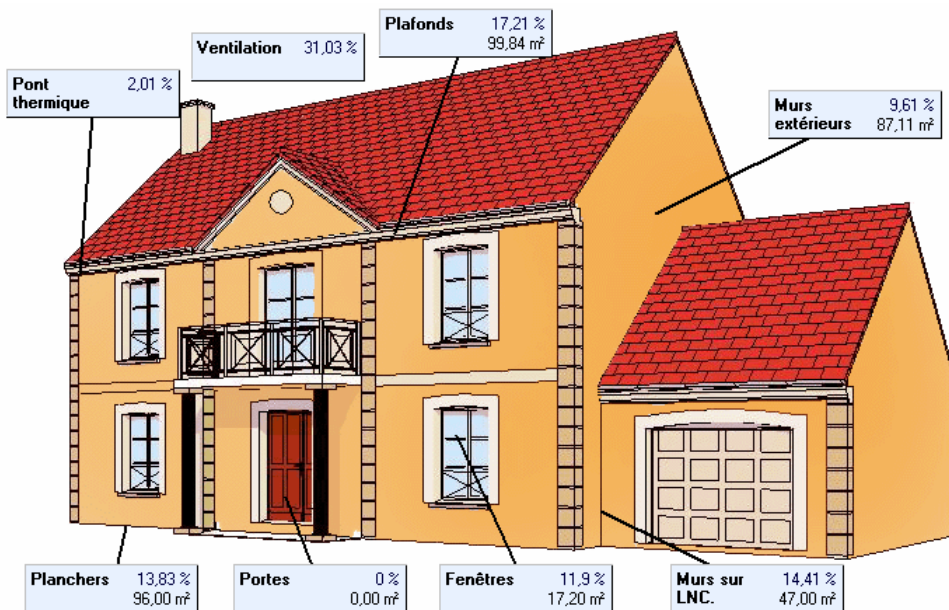
certification: 2559360

Assuré par **GENERALI - SARL DUMAS ASSOCIE**

78 rue Victor Hugo
24000 PERIGUEUX

N° AL 441804

FICHE TECHNIQUE POUR LES DIAGNOSTICS DE PERFORMANCE ENERGETIQUE REALISES SUIVANT LA METHODE DES CONSOMMATIONS ESTIMEES



Diagnostic de performance énergétique

fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.
 En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (<http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr>).



Généralités



Généralités

Département	24
Altitude	350 m
Type de bâtiment	Maison individuelle
Année de construction	Entre 1989 et 2000
Surface habitable	135,00 m ²


Enveloppe

Enveloppe – Caractéristiques des murs


Code	Description	Caractéristique	Valeur
M01  $U=0,400 \text{ W/m}^2\text{°C}$	MUR n°1 Mur en briques creuses Ep 20cm avec isolation par l'intérieur Ep=8 cm Sans retour d'isolant au niveau des menuiseries	U	0,400 W/m ² °C
		b	1,000
		Localisation	Sur Extérieur
		Orientation	Surface
		Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	21,96 m ²
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	17,07 m ²
		Est	23,61 m ²
		Ouest	24,47 m ²
		Intérieure	
		M02  $U=2,000 \text{ W/m}^2\text{°C}$	MUR n°2 Mur en briques creuses Ep <=15cm non isolé Local donnant sur un garage Les parois entre les locaux chauffés et le local non chauffé ne sont pas isolées Les parois entre le local non chauffé et l'extérieur ne sont pas isolées La surface des parois séparant le local non chauffé des locaux chauffés représente moins de 25% de la surface des parois donnant sur l'extérieur
U	2,000 W/m ² °C		
b	1,000		
Localisation	Sur Local non chauffé		
Orientation	Surface		
Nord-Ouest/Nord/Nord-Est			
Sud-Ouest/Sud/Sud-Est			
Est			
Ouest			
Intérieure	7,80 m ²		
Code	Description	Caractéristique	Valeur


<p>M03</p>  <p>$U=0,509 \text{ W/m}^2\text{°C}$</p>	<p>MUR n°3 Mur en briques creuses $E_p \leq 15\text{cm}$ avec isolation par l'extérieur $E_p=6 \text{ cm}$ Sans retour d'isolant au niveau des menuiseries</p>	<table border="1"> <tr><td>U</td><td>0,509 W/m²°C</td></tr> <tr><td>b</td><td>1,000</td></tr> <tr><td>Localisation</td><td>Sur Local non chauffé</td></tr> <tr><td>Orientation</td><td>Surface</td></tr> <tr><td>Nord-Ouest/Nord/Nord-Est</td><td></td></tr> <tr><td>Sud-Ouest/Sud/Sud-Est</td><td></td></tr> <tr><td>Est</td><td></td></tr> <tr><td>Ouest</td><td></td></tr> <tr><td>Intérieure</td><td>27,20 m²</td></tr> </table>	U	0,509 W/m ² °C	b	1,000	Localisation	Sur Local non chauffé	Orientation	Surface	Nord-Ouest/Nord/Nord-Est		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est		Est		Ouest		Intérieure	27,20 m ²		
	U	0,509 W/m ² °C																				
b	1,000																					
Localisation	Sur Local non chauffé																					
Orientation	Surface																					
Nord-Ouest/Nord/Nord-Est																						
Sud-Ouest/Sud/Sud-Est																						
Est																						
Ouest																						
Intérieure	27,20 m ²																					
<p>Code M04</p>  <p>$U=2,000 \text{ W/m}^2\text{°C}$</p>	<p>Description MUR n°4 Mur en briques creuses $E_p \leq 15\text{cm}$ non isolé</p> <p>Local donnant sur des combles fortement ventilés Les parois entre les locaux chauffés et le local non chauffé ne sont pas isolées Les parois entre le local non chauffé et l'extérieur ne sont pas isolées La surface des parois séparant le local non chauffé des locaux chauffés représente moins de 25% de la surface des parois donnant sur l'extérieur</p>	<table border="1"> <tr><td>Caractéristique</td><td>Valeur</td></tr> <tr><td>U</td><td>2,000 W/m²°C</td></tr> <tr><td>b</td><td>0,950</td></tr> <tr><td>Localisation</td><td>Sur Local non chauffé</td></tr> <tr><td>Orientation</td><td>Surface</td></tr> <tr><td>Nord-Ouest/Nord/Nord-Est</td><td></td></tr> <tr><td>Sud-Ouest/Sud/Sud-Est</td><td></td></tr> <tr><td>Est</td><td></td></tr> <tr><td>Ouest</td><td></td></tr> <tr><td>Intérieure</td><td>12,00 m²</td></tr> </table>	Caractéristique	Valeur	U	2,000 W/m ² °C	b	0,950	Localisation	Sur Local non chauffé	Orientation	Surface	Nord-Ouest/Nord/Nord-Est		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est		Est		Ouest		Intérieure	12,00 m ²
Caractéristique	Valeur																					
U	2,000 W/m ² °C																					
b	0,950																					
Localisation	Sur Local non chauffé																					
Orientation	Surface																					
Nord-Ouest/Nord/Nord-Est																						
Sud-Ouest/Sud/Sud-Est																						
Est																						
Ouest																						
Intérieure	12,00 m ²																					

Enveloppe – Caractéristiques des planchers




<p>Code S01</p>  <p>$U=0,550 \text{ W/m}^2\text{°C}$</p>	<p>Description PLANCHER n°1 Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton avec isolation inconnue Travaux effectués entre 1989 et 2000</p>	<table border="1"> <tr><td>Caractéristique</td><td>Valeur</td></tr> <tr><td>U</td><td>0,550 W/m²°C</td></tr> <tr><td>b</td><td>0,950</td></tr> <tr><td>Localisation</td><td>Sur Local non chauffé</td></tr> <tr><td>Surface</td><td>96,00 m²</td></tr> </table>	Caractéristique	Valeur	U	0,550 W/m ² °C	b	0,950	Localisation	Sur Local non chauffé	Surface	96,00 m ²
	Caractéristique	Valeur										
U	0,550 W/m ² °C											
b	0,950											
Localisation	Sur Local non chauffé											
Surface	96,00 m ²											
<p>Local donnant sur un garage Surface des parois entre les locaux chauffés et le local non chauffé (parois isolées) : 96,00 m² Surface des parois entre le local non chauffé et l'extérieur (parois non isolées) : 96,00 m²</p>												

Enveloppe – Caractéristiques des plafonds

<p>Code T01</p>  <p>$U=0,417 \text{ W/m}^2\text{°C}$</p>	<p>Description PLAFOND n°1 Combles aménagés sous rampant avec isolation par l'intérieur (ITI) $R=2 \text{ m}^2\cdot\text{°C/W}$</p>	<table border="1"> <tr><td>Caractéristique</td><td>Valeur</td></tr> <tr><td>U</td><td>0,417 W/m²°C</td></tr> <tr><td>b</td><td>1,000</td></tr> <tr><td>Localisation</td><td>Combles aménagés</td></tr> <tr><td>Orientation</td><td>Surface</td></tr> <tr><td>Nord-Ouest/Nord/Nord-Est</td><td></td></tr> <tr><td>Sud-Ouest/Sud/Sud-Est</td><td></td></tr> <tr><td>Est</td><td>36,00 m²</td></tr> <tr><td>Ouest</td><td>33,84 m²</td></tr> <tr><td>Horizontale</td><td></td></tr> <tr><td>Intérieure</td><td></td></tr> </table>	Caractéristique	Valeur	U	0,417 W/m ² °C	b	1,000	Localisation	Combles aménagés	Orientation	Surface	Nord-Ouest/Nord/Nord-Est		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est		Est	36,00 m ²	Ouest	33,84 m ²	Horizontale		Intérieure	
	Caractéristique	Valeur																						
U	0,417 W/m ² °C																							
b	1,000																							
Localisation	Combles aménagés																							
Orientation	Surface																							
Nord-Ouest/Nord/Nord-Est																								
Sud-Ouest/Sud/Sud-Est																								
Est	36,00 m ²																							
Ouest	33,84 m ²																							
Horizontale																								
Intérieure																								
<p>Code</p> <p>Description</p>	<p>Caractéristique</p> <p>Valeur</p>																							

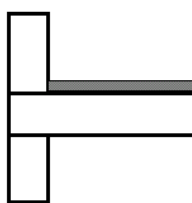
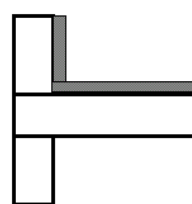
<p>T02</p>  <p>$U=1,111 \text{ W/m}^2\text{°C}$</p>	<p>PLAFOND n°2 Entrevous terre-cuite ou poutrelles en béton avec isolation par l'intérieur (ITI) Ep=2 cm</p> <p>Local donnant sur des combles fortement ventilés Les parois entre les locaux chauffés et le local non chauffé sont isolées Les parois entre le local non chauffé et l'extérieur ne sont pas isolées La surface des parois séparant le local non chauffé des locaux chauffés représente moins de 25% de la surface des parois donnant sur l'extérieur</p>	U	1,111 W/m ² °C
		b	1,000
		Localisation	Sur LNC (combles perdus,...)
		Orientation	Surface
		Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	
		Est	
		Ouest	
		Horizontale	
		Intérieure	30,00 m ²

Enveloppe – Caractéristiques des vitrages

Code	Description	Caractéristique	Valeur
<p>F01</p>  <p>$U_{jn}=2,400 \text{ W/m}^2\text{°C}$</p>	<p>Description Fenêtre n°1 Fenêtre battant Bois ou bois metal double vitrage(VNT) air 8mm Volet battant bois (e>22mm) Au nu intérieur Largeur dormant env. 5 cm Menuiserie avec joint Menuiserie verticale >=75°</p> <p>Masques proches Pas de masque</p> <p>Masques lointains Pas de masque</p>	Ujn	2,400 W/m ² °C
		Uw	3,100 W/m ² °C
		Orientation	Surface
		Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	1,68 m ²
		Est	1,68 m ²
		Ouest	1,68 m ²
		Horizontale	
		Intérieure	
<p>F02</p>  <p>$U_{jn}=2,400 \text{ W/m}^2\text{°C}$</p>	<p>Description Fenêtre n°2 PF avec soubassement Bois ou bois metal double vitrage(VNT) air 8mm Volet battant bois (e>22mm) Au nu intérieur Largeur dormant env. 5 cm Menuiserie avec joint Menuiserie verticale >=75°</p> <p>Masques proches Pas de masque</p> <p>Masques lointains Pas de masque</p>	Ujn	2,400 W/m ² °C
		Uw	3,100 W/m ² °C
		Orientation	Surface
		Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	
		Est	5,16 m ²
		Ouest	4,30 m ²
		Horizontale	
		Intérieure	
<p>F03</p>  <p>$U_{jn}=3,100 \text{ W/m}^2\text{°C}$</p>	<p>Description Fenêtre n°3 Fenêtre battant Bois ou bois metal double vitrage(VNT) air 8mm Sans volet Au nu intérieur Largeur dormant env. 5 cm Menuiserie avec joint Menuiserie verticale >=75°</p> <p>Masques proches Pas de masque</p> <p>Masques lointains Pas de masque</p>	Ujn	3,100 W/m ² °C
		Uw	3,100 W/m ² °C
		Orientation	Surface
		Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	0,54 m ²
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	
		Est	
		Ouest	2,16 m ²
		Horizontale	
		Intérieure	

Enveloppe – Caractéristiques des portes

Enveloppe – Caractéristiques des ponts thermiques de type plancher bas/mur

Code	Description Liaison Mur extérieur / Plancher bas	Caractéristique	Valeur
		Psi	0,470
 Psi=0,470	Description Liaison Mur extérieur / Plancher bas	Caractéristique	Valeur
		Psi	0,080
 Psi=0,080		Longueur	8,000 m
		Longueur	44,000 m

Systèmes

Systèmes – Caractéristiques de la ventilation

Code	Description Ventilation par Entrées d'air hautes et basses La majorité des ouvrants possède des joints d'étanchéité	Caractéristique	Valeur
		Qvarep	2,145
		Smea conventionnelle	4,000
		Q4 m ²	1,700
		Q4_env	426,955
		Q4	669,955
		Qvinf	41,386
		Hvent	98,456
		Hperm	14,071

Systèmes – Caractéristiques du chauffage

Code	Description Convecteur électrique NF Catégorie C Emetteurs divisés Pas de réseau de distribution Equipement d'intermittence par pièce avec minimum de température Présence d'une régulation par pièce	Caractéristique	Valeur
		Bch	15829,800
		Re	0,950
		Rr	0,990
		Rd	1,000
		Rg	1,000
		Ich	

Systèmes – Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire

Code	Description Production ECS Electrique individuelle Production à accumulation 1 ballon de 200 litres vertical Production dans le volume habitable Les pièces desservies sont non contiguës	Caractéristique	Valeur
		BECS	2032,759
		Fecs	0,000
		Rd	0,850
		Rs	0,758
		Rg	1,000
		Iecs	1,551



Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

Le DPE a pour principal objectif d'informer sur la performance énergétique des bâtiments. Cette information communiquée doit ensuite permettre de comparer objectivement les différents bâtiments entre eux.

Si nous prenons le cas d'une maison individuelle occupée par une famille de 3 personnes, la consommation de cette même maison ne sera pas la même si elle est occupée par une famille de 5 personnes. De plus, selon que l'hiver aura été rigoureux ou non, que la famille se chauffe à 20°C ou 22°C, les consommations du même bâtiment peuvent significativement fluctuer. Il est dès lors nécessaire dans l'établissement de ce diagnostic de s'affranchir du comportement des occupants afin d'avoir une information sur la qualité énergétique du bâtiment. C'est la raison pour laquelle l'établissement du DPE se fait principalement par une méthode de calcul des consommations conventionnelles qui s'appuie sur une utilisation standardisée du bâtiment pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Les principaux critères caractérisant la méthode conventionnelle sont les suivants :

- en présence d'un système de chauffage dans le bâtiment autre que les équipements mobiles et les cheminées à foyer ouvert, toute la surface habitable du logement est considérée chauffée en permanence pendant la période de chauffe ;
- les besoins de chauffage sont calculés sur la base de degrés-heures moyens sur 30 ans par département. Les degrés-heures sont égaux à la somme, pour toutes les heures de la saison de chauffage pendant laquelle la température extérieure est inférieure à 18°C, de la différence entre 18°C et la température extérieure. Ils prennent en compte une inoccupation d'une semaine par an pendant la période de chauffe ainsi qu'un réduct des températures à 16°C pendant la nuit de 22h à 6h ;
- aux 18°C assurés par l'installation de chauffage, les apports internes (occupation, équipements électriques, éclairage, etc.) sont pris en compte à travers une contribution forfaitaire de 1°C permettant ainsi d'atteindre la consigne de 19°C ;
- le besoin d'ECS est forfaitisé selon la surface habitable du bâtiment et le département.

Ces caractéristiques du calcul conventionnel peuvent être responsables de différences importantes entre les consommations réelles facturées et celles calculées avec la méthode conventionnelle. En effet, tout écart entre les hypothèses du calcul conventionnel et le scénario réel d'utilisation du bâtiment entraîne des différences au niveau des consommations. De plus, certaines caractéristiques impactant les consommations du bâtiment ne sont connues que de façon limitée (par exemple : les rendements des chaudières qui dépendent de leur dimensionnement et de leur entretien, la qualité de mise en oeuvre du bâtiment, le renouvellement d'air dû à la ventilation, etc.).

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble			
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Appartement avec système individuel de chauffage ou de production d'ECS		Appartement avec système collectif de chauffage et de production d'ECS	
			Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948			
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :

www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique performance énergétique

www.ademe.fr



CERTIFICAT DE L'OPERATEUR

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat
Attribué à

Monsieur Olivier CHATEAU RAYNAUD

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat
Amiante	Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	17/01/2013	16/01/2018
DPE sans mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	18/11/2013	17/11/2018
Gaz	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	17/04/2013	16/04/2018
Plomb sans mention	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	17/01/2013	16/01/2018
Termites metropole	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification	17/01/2013	16/01/2018

La validité du certificat peut être vérifiée en se connectant sur le site : www.bureauveritas.fr/certification-diag



Date : 19/11/2013
Numéro de certificat : 2559360

Jacques MATILLON
Directeur Général

BUREAU EN CHARGE : Bureau Veritas Certification France - 60, avenue du Général de Gaulle - 92046 Paris La Défense
BUREAU EMETTEUR : Bureau Veritas Certification France - 41, chemin des Peupliers - BP 58 - 69573 Dardilly Cedex





ATTESTATION D'ASSURANCE



**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER**

Nous, soussignés GENERALI dont le siège social est situé 7 Boulevard Haussmann 75456 PARIS, Le Cabinet DUMAS & Associés attestons garantir **par contrat N° AL441804**

Nom de l'assuré : APG

Demeurant : 109 RUE LOUIS BLANC 24000 PERIGUEUX

contre les conséquences pécuniaires de la RESPONSABILITE CIVILE pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles de **Diagnosticteur Immobilier**.

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

- **Les activités énumérées par l'article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation et listées ci-dessous, que ce soit dans le cadre de la vente d'un bien ou en dehors de la vente**

Le Constat de risque d'exposition au Plomb	Le Diagnostic Performance Energétique (DPE)
Le repérage d'amiante (avant transaction, avant/après travaux, dossier technique amiante)	L'Etat de l'installation intérieure d'électricité
La présence de Termites	Etat des risques naturels et technologiques
L'Etat de l'installation de Gaz	Le Contrôle des installations d'Assainissement NON collectif

- **Le mesurage Loi Carrez / Loi Boutin / Loi Scellier**

- **Les activités complémentaires suivantes :**

La présence d'insectes xylophages et de champignons lignivores	Certificat aux normes de Surfaces et d'Habitabilité et Prêt à Taux Zéro
Etat descriptif de division	Certificat des travaux de réhabilitations et Investissement locatif dans le neuf et l'ancien (Dispositions Robien & Borloo)
Etat des lieux locatifs	Contrôle d'Assainissement Collectif
Analyse de la teneur en plomb de l'eau potable	Loi SRU : Dossier de diagnostic technique pour mise en copropriété d'Immeubles de plus de 15 ans
Diagnostic risque d'intoxication par le plomb	Etat du dispositif de sécurité des piscines
Diagnostic Radon	Calcul des Millièmes de Copropriété
Recherche de plomb avant travaux	Relevé de côte et de plan de l'existant
Infiltrométrie	Prise de mesure

MONTANT DE LA GARANTIE :

Tous Dommages Confondus : 1.300.000 € par sinistre et 1.5 00.000 € par année d'assurance.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2015 au 31 /12/ 2015, sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit. Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Périgueux, 28/11/2014
Pour faire valoir ce que de droit
SARL DUMAS ET ASSOCIES
GENERALI PAR DELEGATION
ASSURANCES P.O.
78, rue V. Hugo - 24000 PERIGUEUX
Tél. 05 53 35 79 30 - Fax 05 53 35 79 39
ORIAS 09052960



ATTESTATION D'INDEPENDANCE

Je soussigné, **Olivier Chateau-Raynaud**,

Atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité ainsi qu'à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à mes services, ni avec aucune entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'a été demandé d'établir l'un des document du DDT (dossier de diagnostics techniques),

Atteste disposer des moyens tant en matériel qu'en ressource humaine nécessaires à l'établissement des documents du DDT (dossier de diagnostics techniques).

Fait à Périgueux, le lundi 5 octobre 2015

Olivier Chateau-Raynaud